



Lasne nature

Bulletin trimestriel
de l'asbl Lasne Nature
Banque : BE31 0012 3262 3355
Bureau de distribution : 1380 Lasne

Siège social et rédaction
12, rue du Mouton - B1380 Lasne
Tél. et fax : 02 633 27 64 internet : www.lasne-nature.be
E-mail : secretariat@lasne-nature.be

Rêve ou réalité ?

Prenons un Lasnois imaginant son futur avec moins d'automobiles dans sa commune.

Pour cela, il mettrait l'usage des modes doux au centre de sa réflexion et souhaiterait que le patrimoine que constituent les petites voiries communales soit valorisé.

Il se rappellerait à ce propos que Lasne Nature avait déjà proposé, dans son bulletin n°59 de septembre 2004, de mieux aménager un réseau de chemins et sentiers existants appelé « Liaisons non-dangereuses à Lasne », réseau déjà existant en réalité et qui relie (encore aujourd'hui) les différents hameaux et villages entre eux.

Alors, pourquoi en cet hiver pluvieux, les enfants des écoles Saint Joseph et Sainte Lutgarde doivent-ils encore se rendre chaussés de bottes au Centre sportif de Lasne pour pratiquer leurs activités sportives ? Le sentier du Bosquet (entre Lasne et Ohain) ne peut-il donc pas être rendu praticable par tous les temps ?

Dans le même ordre d'idée, notre Lasnois se dirait que l'usage du vélo nécessiterait l'aménagement de certaines voiries afin d'apporter la sécurité et le confort indispensables à la pratique de ce mode de déplacement. Des arceaux pourraient par exemple être prévus afin de poser son vélo en toute sécurité lors des arrêts.

Il se demanderait également pourquoi certains trottoirs de nos hameaux et villages sont encore et toujours occupés par des voitures en stationnement, obligeant les piétons et PMR à emprunter la chaussée ?

Pensant que les moyens de contrôle existent, il s'interrogerait sur l'absence de mise en œuvre de ceux-ci afin que les limitations de vitesse soient respectées et que notre commune devienne ainsi accueillante pour la mobilité de demain.

Enfin, il se réjouirait de pouvoir disposer d'un mode de déplacement collectif performant qui lui permettrait, à lui et à beaucoup d'autres, de se passer aisément de sa voiture lorsque c'est possible.

Notre Lasnois prévoyant est-il un doux rêveur, un visionnaire ou un utopiste ?

CLW

**Les beaux jours reviennent...
...attention aux tiques**

page 2

Mobilité douce : du nouveau en 2020 ?

page 3

Apprenons à cultiver le bien-être, le bonheur

page 4

Comment bien gérer son compost en tas ?

page 5

Comment limiter la perte des vues paysagères ?

page 6-7

Une jolie jeune fille très discrète...

page 8

Conférence : date à retenir, le 12 juin 2020 .

«Mes pieds, ma liberté» ou comment développer une culture de la marche utilitaire et de loisir et valoriser les petites voiries publiques.

Lasne Nature fête ses 30 ans. Ne ratez pas le spectacle anniversaire qui aura lieu en octobre 2020 (détails suivront)



Rejoignez-nous sur Facebook



Les beaux jours reviennent...

TIQUES

PRÉVENIR ET RÉAGIR !



Prévenir

Porter le plus possible des vêtements couvrants (manches longues, pantalons, chaussures hautes, bottes, ...)



Les tiques affectionnent les hautes herbes, les fougères, les forêts, les jardins, les endroits ombragés, ...

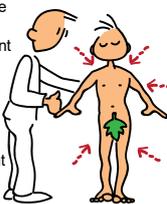


Utiliser du répulsif pour insectes type DEET (30-50 %) ou autre.

Inspecter

Inspecter méticuleusement tout le corps de haut en bas et particulièrement dans le cou et derrière les oreilles.

Attention ! Les tiques sont très petites !



Réagir

En cas de morsure, enlever la tique avec une pince ou une carte adaptée sans en comprimer le corps.



Surfer sur tiquesnet.wiv-isp.be et enregistrer la morsure



sciensano

Surveiller

Désinfecter la zone de morsure et surveiller pendant 30 jours.



Si on constate un érythème migrant (rougeur grandissante) ou des symptômes grippaux :

Consulter un médecin généraliste !

Wallonie familles santé handicap AViQ

MaransarTerre d'Aventuriers

Le GRAM (Groupe de réflexion sur l'avenir de Maransart) a le plaisir de vous convier à une soirée documentaire « Entre Terre et Mer » qui mettra en valeur les exploits d'aventuriers locaux.

A vos agendas : Vendredi 20 Mars à 20h00, au centre sportif de Maransart, Salle Les Hauts de Maransart

2 courts métrages suivis d'un question-réponse en présence des aventuriers

Au programme :

- Le Trimaran Zinczinc : 3 jeunes lasnois prennent la mer pour sensibiliser à la pollution des déchets.

- La famille Younan : road trip familial de 8 mois en Amérique latine.

Plus d'infos suivront via le gram1380@gmail.com

Have you ever heard of light pollution ?

Some property owners over illuminate their house and/or garden during the night and don't realize the adverse effects this has.

It's usually outdoor and has consequences: it can interfere and disrupt ecosystems besides having adverse health effects and wastes energy.

Light pollution is especially threatening to nocturnal wildlife. It adversely effects the physiology of plants and animals.

When we use excessive lighting in our living spaces, we are wasting valuable energy and consequently paying more for our electricity consumption.

Light pollution is accountable for the release of millions of tons of carbon dioxide through out the world.

AU SOMMAIRE

Rêve ou réalité ?	1	Pyrale du buis : un traitement naturel qui sauvera vos buis !	8
Les beaux jours reviennent..	2	Auprès de mon arbre...	8
Mobilité douce : du nouveau en 2020 ?	3	Les chemins et sentiers de Lasne (30)	9
Apprenons à cultiver le bien-être, le bonheur	4	La boutique de Lasne Nature	10
Comment bien gérer son compost en tas ?	5	Agenda, téléphones, fax, e-mail	11
Comment limiter la perte des vues paysagères ?	6-7	Mots croisés - Zéro déchet	11
Une jolie jeune fille très discrète...	8	La nature de mars à mai	12

Mobilité douce : du nouveau en 2020 ?

Dans le cadre de la transition pour lutter contre le dérèglement du climat, un changement profond des habitudes de mobilité s'avère indispensable. C'est une priorité pour affronter la crise écologique. L'impact des transports sur l'environnement présente un large éventail de risques : ils concernent l'air, le climat, l'eau, les sols, la flore et la faune, les paysages, le bruit, la santé publique... Le plus connu est la pollution atmosphérique due aux gaz d'échappement qui cause des maladies respiratoires et contribue au changement climatique.

La mobilité constitue donc un problème, mais une « autre » mobilité pourrait aussi faire partie de la solution. Dans ce domaine, les choix individuels peuvent avoir des répercussions importantes et les autorités publiques semblent en avoir pris conscience.

La « Stratégie Globale de Mobilité » (SGM) présentée par la Région Wallonne¹ en est un exemple.

Le programme **FAST 2030** établit de nouvelles priorités :

F : fluidité, réduction des embouteillages
A : accessibilité des services pour tous les citoyens

S : santé, réduction des émissions polluantes, sécurité

T : transfert modal : de la voiture individuelle vers le train, le bus, la voiture partagée, la marche, le vélo...

« La mise en œuvre de cette Stratégie permettra de **réduire de plus de 35 % les émissions de GES d'ici 2030**, et de concrétiser ainsi l'atteinte des objectifs attendus par l'Europe en matière de mobilité. À ce titre, la SGM constitue également l'un des piliers du plan air climat énergie. »

Au niveau communal, nous observons que ces nouvelles priorités sont prises en considération. En effet, le Plan Communal de Mobilité de Lasne prévoit de « **favoriser la marche à pied et le vélo ainsi que les transports collectifs, encourager un usage rationnel de l'automobile et l'intermodalité.** »²

Quelques points à épingle :

Les abords des écoles

En début et en fin de journée, ces lieux concentrent embouteillages et pollution préjudiciables à la sécurité et à la santé des enfants. L'application de quelques mesures simples mais rigoureuses permettrait sans doute de réduire les problèmes... Des ramassages scolaires « pédibus », l'organisation



de co-voiturages, l'aménagement sécurisé des abords des écoles pour un meilleur accès à pied ou à vélo... sont autant de solutions qui mériteraient d'être envisagées !

Les pistes cyclables

À Lasne, le Plan Communal 2019-2024 prévoit d'investir significativement dans la création et l'amélioration des trottoirs et pistes cyclables (route de Genval, route des Marnières, rue de Fichermont, chemin de Camuselle, route de Beaumont, rue d'Anogrunne, route de l'État à Maransart)³. En particulier, il est prévu d'améliorer les itinéraires du réseau « points nœuds » dont

certains tronçons restent encore très inconfortables et même dangereux.

D'autre part, un projet de réseau de vélos électriques partagés⁴ concerne cinq communes du Brabant Wallon : La Hulpe, Lasne, Rixensart, Waterloo et Wavre. La société « in BW » pilote le dossier, l'objectif étant de voir les premiers vélos circuler en automne.



Les chemins et sentiers

Le réseau existant devrait être valorisé et soigneusement entretenu afin de pouvoir servir d'itinéraire pédestre ou

cyclable pour rejoindre les écoles, les centres sportifs et les différents centres de villages. Reste à promouvoir ces différentes possibilités afin qu'elles soient appréciées par les Lasnois et plus régulièrement utilisées.

Les transports en commun

Après intervention de la Commune auprès des TEC, la nouvelle ligne Rapido 3 vers Louvain-la-Neuve s'arrête sur la N5 à la Belle Alliance⁵. C'est une bonne nouvelle pour les navetteurs. Mais pour le reste du territoire communal, l'offre des TEC est toujours très insuffisante et de nombreux quartiers ne sont pas desservis. Si l'on veut encourager l'utilisation des transports en commun et l'intermodalité, il faudra trouver des solutions locales plus confortables.



Notons à ce sujet un projet communal visant à « mettre en place un service local de navettes à la demande, permettant de desservir des points d'intérêts communaux... » Nous attendons avec impatience qu'un tel projet puisse voir le jour !

Le centre de Lasne

Il est jusqu'à présent très inconfortable pour les piétons ! Trottoirs étroits, traversée périlleuse de la route, aucun espace convivial... Les promesses d'aménagement devraient tenir compte du besoin d'accéder aux commerces autrement qu'en voiture...

En conclusion, nous notons qu'il existe un certain nombre de projets susceptibles d'améliorer la mobilité douce à Lasne. De meilleures infrastructures et des moyens de déplacement alternatifs devraient aider à changer les habitudes. Nous espérons que ces projets vont rapidement se concrétiser et surtout qu'ils seront bien accueillis par la majorité des citoyens lasnois !

Denise Morissens

¹ Mobilité.wallonie.be

² www.lasne.be/mobilité

³ www.lasne.be/ma-commune/vie-politique/declaration-politique-general-2019-2024

⁴ Espace Vie, n° 294, février 2020

⁵ L'offre des TEC à Lasne, La Vie à Lasne, déc. 2019, page 15



APPRENONS A CULTIVER LE BIEN-ÊTRE, LE BONHEUR

« On nous fait croire que le bonheur c'est d'avoir ... » (extrait de la chanson de Alain Souchon)

La sérotonine et la dopamine sont deux neurotransmetteurs c'est-à-dire des molécules chimiques qui assurent la transmission des messages d'un neurone à l'autre. Il existe des dizaines de neurotransmetteurs, dont certains directement impliqués dans notre rythme éveil-sommeil.

Parmi ceux-ci, la sérotonine tient une place primordiale puisque c'est le neurotransmetteur essentiel à la régulation de nos humeurs et impliqué dans notre sentiment de plénitude et de contentement. Un cerveau baignant dans la sérotonine est indiscutablement un cerveau heureux ; ce n'est d'ailleurs pas un hasard si de nombreux antidépresseurs agissent en augmentant le taux de sérotonine.

La dopamine, quant à elle, est synonyme de plaisir et de récompense, sensations immédiates et éphémères. La sérotonine et la dopamine agissent selon le principe des vases communicants. Quand la dopamine augmente, la sérotonine diminue et, avec elle, le sentiment de quiétude. Autrement dit, la production de dopamine peut se faire au détriment de celle de la sérotonine. À trop chercher le plaisir, on s'empêche donc d'être heureux. C'est chimique !

Cette dopamine est cependant essentielle à la survie de notre espèce, puisqu'elle est le moteur de nombreuses actions aussi fondamentales que manger ou s'accoupler. Mais les industriels de l'alimentaire notamment, en sur-stimulant ce besoin fondamental, ont bien compris l'efficacité d'une stratégie commerciale basée sur la confusion entre plaisir et bonheur, notamment à coups de slogans «*happy meal*», «*happy hour*».

Avec la généralisation des écrans et les réseaux sociaux, la course à la gratification instantanée s'est intensifiée. Les «*likes*» sont autant de «*kicks*» (stimulations) de dopamine. Ces interactions ne sont que virtuelles alors que c'est le contact visuel réel entre deux personnes, en activant les neurones de l'empathie, qui produira

de la sérotonine menant à une sérénité et un bien-être profonds.

Le shopping, le jeu, l'alcool, la drogue sécrètent cette fameuse dopamine, qui «*excite*» énormément nos neurones. Lorsque la sur-stimulation est chronique, les problèmes commencent. Par contre le bonheur, lui, s'apparente à une émotion moins immédiate, plus durable, plus «*spirituelle*», loin de toute addiction.

Cette confusion entre les notions de plaisir et de bonheur impacte la santé au niveau individuel et collectif. Ce n'est pas une coïncidence si selon Robert Lustig, célèbre endocrinologue de



l'Université de Californie, ces dernières décennies ont été marquées, dans les sociétés occidentales, par une double épidémie, d'une part les problèmes d'addiction (trop de plaisir) et d'autre part par les troubles dépressifs et les «*burn out*» (pas assez de bonheur).

Récemment, Robert Lustig a jeté un pavé dans la mare avec son ouvrage *The hacking of the American mind*, (Le piratage du cerveau américain) dans lequel il dénonce les procédés visant à rendre les consommateurs dépendants des systèmes de récompense mis en place par diverses industries, au-delà de celle de l'alimentation. Il explique en détail comment nos cerveaux ont été reconditionnés pour satisfaire des besoins économiques, au mépris du bien-être de chacun. Les économies occidentales sont de plus en plus orientées vers la logique de récompense à court terme. Les

industriels savent comment pirater notre système limbique (le cerveau émotionnel) pour servir leurs propres intérêts. Nous serions dès lors incapables de régler ce problème puisque nous n'avons même pas conscience que nous sommes manipulés.

Comment aller vers plus de bonheur ?

Le Dr Lustig préconise la théorie des **4 C** :

1) Connect (se connecter) : privilégier les relations interpersonnelles (les yeux dans les yeux et non derrière des écrans en se connectant), l'empathie

2) Contribute (contribuer): pas à votre compte en banque, ni à vos besoins égoïstes mais aux autres, à la société, que ce soit dans votre famille, le travail, le bénévolat

3) Cope (faire face) : avoir un bon sommeil, se nourrir sainement, éviter le multi-tâche, pratiquer de l'exercice physique, pratiquer la pleine conscience...

4) Cook (cuisiner): des produits de qualité et si possible bios (attention le sucre augmente la dopamine et diminue la sérotonine et donc devient une drogue) ; essayer de gérer son alimentation.

Cette théorie peut également soutenir une démarche environnementale plus globale où le bien-être des individus et la santé de la planète se retrouvent. À l'heure où les ressources de notre terre sont cruellement mises à mal, il est plus qu'urgent de faire le choix d'une consommation responsable plutôt que de privilégier une accumulation effrénée de biens.

Valérie Régnier

Votre cotisation * vous donne droit à votre carte de membre qui est valable jusqu'à l'année prochaine à la même date.

***10 € minimum à verser au compte BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature.**

Comment bien gérer son compost en tas ?

Extrait de <https://www.ecoconso.be/fr/content/comment-bien-gerer-son-compost-en-tas>



De l'emplacement à la récolte du compost, découvrez tout ce qu'il faut savoir pour bien composter en tas.

Vous avez choisi de composter en tas vos déchets de cuisine et de jardin ? Bon choix **si vous avez un grand terrain (plus de 1000 m²)**. Il permet de traiter gratuitement de grandes quantités de déchets. Pas besoin de matériel pour composter en tas !

Il faut maintenant choisir le bon emplacement de votre compost en tas. Puis démarrer, composter et enfin bien récolter votre compost.

> Si votre jardin fait entre 300 et 1 000m² optez pour un composteur en silo ou treillis.

> Si vous avez un petit jardin (moins de 300m²), optez pour un composteur en fût.

Choisir l'emplacement du compost

On constitue le tas à même le sol. On place le compost en tas dans un endroit :

- ombragé à semi-ombragé ;
- à l'abri des grands vents pour éviter son dessèchement ;
- où il sera facile de le retourner.

Démarrer un compost en tas

Avant de démarrer (idéalement au printemps ou en été), on dispose quelques matériaux grossiers (branches coupées ou broyées) à même le sol sur environ 2 m² et sur une dizaine de centimètres de hauteur. Cette couche de fond va assurer une bonne aération du tas « par le bas ».

Un compost en tas doit avoir une superficie de minimum 2 à 3 m². Cette dimension assure que la température

monte bien dans le tas et qu'il résiste aux conditions extérieures. Il aura généralement (et tout naturellement) une forme trapézoïdale.

Composter

On incorpore régulièrement les déchets de cuisine, du potager et du jardin en veillant à bien respecter le mélange de matières.

Retourner le compost

Une fois que le tas a atteint une hauteur de 1,2 m à 1,5 m, on cesse de l'alimenter. On retourne alors le compost. Cela permet de mélanger les matières, d'aérer le compost et d'accélérer le processus de décomposition des déchets.

Pour effectuer ce retournement, on prend les couches périphériques du tas et on les met au centre d'un nouveau tas à côté du premier. Si on constate que le compost est trop sec, on l'arrose.



Pour permettre aux matières de bien terminer leur décomposition, **on couvre le tas retourné de paille, de feuilles mortes ou d'un voile en textile perforé qui évite le dessèchement du compost.**

On démarre un nouveau tas en procédant comme pour le premier, pendant que celui-ci termine sa maturation.

Récolter et utiliser le compost

Le compost peut être **récolté entre 9 et 12 mois** après le démarrage.

Pour récolter le compost, on retire les parties extérieures les moins décomposées et on les remet dans le tas en fonctionnement. On a ainsi accès au centre du compost où se trouve le compost mi-mûr ou mûr.

Si le compost obtenu est trop humide, on le met à sécher. On le couvre alors d'une bâche pour éviter son lessivage par la pluie. Une fois l'excédent d'eau éliminé, on peut le tamiser. Mais tous les usages ne requièrent pas forcément de tamiser.

Pour savoir si un compost a la bonne humidité on peut éventuellement faire le test de la poignée de main : on prend une poignée de compost dans sa main. On la referme en serrant. Et quand on l'ouvre...

😊 ...si le compost reste dans sa forme, tout en se détachant progressivement, c'est que l'humidité est bonne.

😞 ...s'il reste en bloc, c'est qu'il est trop humide.

😞 ...s'il ne s'agglomère pas du tout en bloc, c'est qu'il est trop sec.

Si on n'utilise pas directement le compost récolté, on peut le conserver. Dans ce cas, on veille à le protéger de la pluie afin que les matières nutritives ne soient pas lessivées et entraînées inutilement dans le sol ou les eaux de ruissellement. On conserve le compost moins d'un an pour éviter qu'il perde une partie de ses effets bénéfiques.

Catherine Maréchal
cmarechal@ecoconso.be

Promenade trimestrielle du 12 janvier 2020



La fraîcheur a accompagné les marcheurs sur les chemins et les sentiers en direction du bois de Sart des Dames à Bousval.



Comment limiter la perte

Notre territoire communal est, comme beaucoup d'autres, et notamment au niveau de la protection de son patrimoine paysager, victime depuis des décennies d'une politique globale d'aménagement du territoire qui, avec le recul, a montré ses effets pervers et ses limites.

Actuellement, l'urgence climatique ne pourrait-elle pas être une alliée dans le combat pour la protection des paysages ?

Nous avons parcouru une récente publication (décembre 2019) « **Stop Béton – Le territoire au service de l'urgence climatique et sociale** » rédigée par Hélène Ancion et publiée par Inter Environnement Wallonie.

C'est ainsi qu'on peut y lire :

« En 2011, la Commission Européenne a décidé de mettre en place des politiques pour arriver au «No net land take by 2050». Elle a demandé que chaque région mette en œuvre des mesures opérationnelles pour atteindre cet objectif : pas de nouvelles urbanisations en 2050. »

« **Stop béton !** »

Cette expression, «Stop Béton», ressemble à un slogan. C'est aussi et surtout un indicateur, un objectif chiffré. Le chiffre est : zéro. Donc assez facile à constater.

Or, aujourd'hui, que constate-t-on ?

«*La Wallonie est un territoire particulièrement fragmenté par les zones artificialisées. Le développement des réseaux de transport a permis de connecter les villes et villages et a facilité l'artificialisation progressive des espaces ruraux, principalement au détriment des espaces agricoles. Les communes proches des agglomérations ont subi et subissent encore cette pression, mais l'artificialisation touche également des communes beaucoup plus rurales et relativement éloignées de toute région urbaine. Même si une réduction de la pression semble amorcée depuis quelques années, les terrains artificialisés continuent à progresser quasiment sur tout le territoire.*»
(Rapport sur l'état de l'Environnement



Wallon, 2017, p. 43).

« Dans notre région, la priorité va à la construction d'infrastructures et de bâtiments, au détriment des sols occupés jusqu'alors par des fonctions telles que prés, champs, bois, forêts, zones humides, vergers, vieux jardins. La tendance à consacrer toujours plus de surface à l'urbanisation fait disparaître la capacité des sols à absorber les précipitations, la capacité des arbres à tempérer les îlots de chaleur, la capacité des buissons et des plantes à abriter une faune variée. »

Autorisations et dérogations

« De multiples facteurs peuvent expliquer l'utilisation peu parcimonieuse des sols : une demande pour des parcelles résidentielles de grande superficie, et des prix fonciers bas, notamment. Mais la gestion des autorisations — permis de lotir, permis de bâtir — a aussi joué un rôle. La loi de 1962 continue à faire sentir ses effets parce qu'elle a organisé la planification en l'associant aux autorisations individuelles. Pour réfréner les appétits, encore faudrait-il qu'une commune ait envie de tempérer les demandes. La commune n'est pas responsable du zonage au plan de secteur, au sens où elle n'en est pas l'auteur. Mais elle en est responsable, au sens où il constitue sa référence en droit. Et en tant que garante, à la fois du plan de secteur et d'une certaine notion de l'équité, elle a plutôt du mal à refuser à l'un ce qu'elle accorde à l'autre. À ce titre, même la commune la plus attentive à la préservation de ses ressources a du mal à invoquer la parcimonie dans l'usage des sols. »

COMMENT STOPPER LE BÉTON ? Ce que la Wallonie peut entreprendre

Schéma de Développement du Territoire (SDT)

« En mai 2019, le gouvernement wallon a adopté le Schéma de Développement du Territoire (SDT). Ce schéma se compose de textes et de cartes concernant l'ensemble du territoire régional. Le SDT oriente les actions des autorités publiques en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

Il doit entrer incessamment en vigueur. (1)

Il remplacera alors le SDT actuellement en vigueur, datant de 1999 et plus connu sous son ancien nom de SDR (2), qui visait déjà à « éviter la dispersion de l'habitat, recycler les

terrains actuellement à l'abandon, renforcer la centralité et densifier l'urbanisation, le tout dans un esprit de gestion parcimonieuse du sol ».

Le SDT adopté en mai 2019 actualise ces principes. Dans deux de ses vingt objectifs, il transpose l'exigence européenne de freiner l'urbanisation. »

Plan de Secteur

« Le Plan de Secteur n'a pas pu freiner le phénomène de l'étalement urbain et du mitage de la ruralité. Le premier volet de ce dossier l'a souligné en abondance.

Des pistes existent pour faire du Plan de Secteur un meilleur cadre pour la parcimonie. »



Recherche de la CPDT sur un Plan de Secteur plus durable

« La Conférence Permanente de Développement Territorial a publié en 2015 « Vers un plan de secteur durable » (3), trois notes de recherche établissant une méthode pour déterminer quelles aires du territoire wallon pourraient encore être urbanisées et celles qu'il serait plus raisonnable d'épargner. La détermination de zones aptes et de zones d'exclusion se fait en fonction de critères pondérés. Une carte d'aptitude met en évidence les zones aptes à accueillir du logement et établit une gradation colorée pour les zones peu ou pas propices à l'urbanisation. La superposition de la carte d'aptitude de 2015 et du Plan de Secteur n'a pas encore été faite, or c'est une étape cruciale pour détecter une série de

des vues paysagères ?

contradictions entre le zonage du Plan de Secteur et l'aptitude effective à l'artificialisation que la CPDT a pu déterminer pour l'ensemble du territoire. »

Stop à l'étalement urbain en Wallonie : une stratégie foncière

Le Plan de secteur contient suffisamment de zones urbanisables. « À l'échelle régionale, l'étendue des zones destinées à l'urbanisation serait quant à elle suffisante à moyen terme pour répondre aux futurs besoins de développement de la Wallonie, même si localement certaines communes présentent des risques de saturation foncière »(4), note le Rapport sur l'État de l'Environnement Wallon. Il va plus loin : « Un réajustement des zones



destinées à l'urbanisation devrait être envisagé, afin de limiter l'impact de l'artificialisation du territoire sur l'environnement.»

« Jean-Marie Halleux (CPDT, ULiège) propose de créer un marché de transfert des droits pour compenser les éventuelles frustrations financières, familiales, et psychologiques de ne pas pouvoir construire.

En transférant les droits à construire d'une parcelle à une autre, le propriétaire n'est plus considéré comme propriétaire du terrain, il devient propriétaire de droits liés à ce terrain. Ces droits seraient transférés de la zone que l'on souhaite protéger de l'urbanisation, vers une zone où des parcelles non urbanisées pourraient l'être, dans une logique de proximité et de centralité.

Bien que cette pratique inédite puisse contribuer activement à la protection de terrains, jusqu'à quel point serait-elle généralisable ? Dans quelles limites géographiques serait-elle applicable ? À quel point un propriétaire peut-il être contraint à échanger un terrain qu'il souhaite garder pour une raison de valeur sentimentale ? Les droits associés au nouveau terrain seront-ils égaux à ceux associés à son précédent terrain ? »

Échanger des surfaces, hectare pour hectare

« Le CoDT ne prévoit pas la possibilité de « créer » des zones non urbanisables.

Pourtant, il organise la création de zones urbanisables, via la révision du Plan de Secteur. Ces zones ne sont pas créées hors de rien, ce sont des portions de zone non urbanisable qui deviennent urbanisables, par la vertu de la révision partielle qui inclut un mécanisme de compensation hectare pour hectare. Ce type de révision s'applique à une surface limitée, de plusieurs hectares, entre autres dans le but d'installer un parc d'activités économiques ou une activité industrielle.

Pour compenser l'urbanisation de la zone non urbanisable A, le CoDT prévoit un mécanisme de « désurbanisation », à l'issue duquel une autre zone, B, préalablement urbanisable, va devenir non urbanisable, en compensation des hectares convertis en zone urbanisable dans la zone A. Ce processus fait partie intégrante de la révision du Plan de Secteur. La conversion de la zone urbanisable B en zone non urbanisable tient lieu de compensation, hectare pour hectare, face à la révision du statut de la zone A qui sera utilisée pour installer l'activité. À l'issue de la procédure, sur le terrain, rien n'est visible. C'est au niveau du droit que les choses ont changé : des hectares non urbanisés ont changé de statut. Il s'agit d'un pur échange entre valeurs de zones au Plan de Secteur.

Or, le mécanisme va toujours dans le même sens.

« Une première piste consiste à instaurer dans le CoDT une procédure en miroir de la procédure existante, pour permettre de créer de la zone non urbanisable et de chercher des hectares à urbaniser en compensation.

Une seconde piste consiste à élargir la panoplie du CoDT pour créer un mécanisme de création de zone non



urbanisable SANS compensation hectare pour hectare, c'est à dire, sans devoir trouver de zone à artificialiser. »

Autres outils d'aménagement

« Le CoDT offre une panoplie de Schémas d'orientation et de Périmètres opérationnels. Plutôt que de détailler chaque outil pour examiner sa potentialité à réfréner l'éparpillement de l'urbanisation, il est plus opportun de proposer des pistes globales et de mettre en exergue quels outils de la panoplie semblent appropriés pour les concrétiser. »

Détermination de zones à ne pas urbaniser

« Pour déterminer des zones à ne pas urbaniser, le Schéma de Développement Communal (SDC) est particulièrement bien placé, même s'il n'a qu'une valeur indicative.

Dans son diagnostic, le SDC doit établir les disponibilités en zones urbanisables au Plan de Secteur, sur le territoire de la commune. Une commune pourrait, en fonction de la localisation de ces disponibilités sur son territoire, prendre pour option de ne pas urbaniser des périmètres précis. Le citoyen qui voudrait tout de même bâtir sur une de ces parcelles sera alors tenu de justifier pourquoi sa demande de permis s'écarte du SDC. L'autorité compétente pourra autoriser la construction, mais devra motiver pourquoi elle s'est écartée de son propre Schéma de Développement Communal. »

(1) À son entrée en vigueur, le document complet du SDT sera disponible sur le site du Service Public de Wallonie.

(2) Le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) de 1999 est consultable ici : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_amenagement/amenagement/sder

(3) Conférence Permanente de Développement Territorial (JUNGERS, NERI, RADOUX), « Vers un plan de secteur durable (Comment identifier les zones qui répondront le mieux aux besoins en logement pour les quinze prochaines années ? Comment rendre le plan de secteur durable à l'horizon 2026 ?) », Notes de recherche 58, 59 et 61, 2015. - <https://cpdt.wallonie.be/publications>

(4) <http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorssheets/TERRIT%204.html>



Une jolie jeune fille très discrète...

C'est sans doute l'arbuste le plus fréquent dans votre environnement.

Dans votre jardin, le long de vos sentiers de promenade, dans les sous-bois... le Noisetier est partout, appelé plus noblement Coudrier ! Il est tellement présent que vous ne le voyez plus !

Mais l'avez-vous déjà regardé de près ? Vous en connaissez les fruits qui attirent les jolis écureuils dans nos jardins. Mais qui dit « fruits »... dit « fleurs » ! Tiens, tiens ! Où se cachent-elles ?

Les premières que vous allez trouver ce sont les chatons mâles, très précoces et déjà présents en hiver. En effet ce végétal est une espèce « monoïque », c'est-à-dire que chaque fleur est



unisexuée (donc pas hermaphrodite) mais les fleurs des deux sexes sont portées par le même individu. Mais où sont donc les fleurs femelles ? Quelle discrétion ces jeunes-filles !

Elles sont portées par de très petits



bourgeons et, très pudiques, ne laissent émerger que leurs stigmates, sous forme de ravissants petits filaments rouges. Une petite loupe vous permettra d'en admirer la beauté ! L'abondant pollen produit par les chatons sera transporté par le vent (espèce anémophile) vers ces fleurs femelles. Les fleurs des deux sexes ne sont pas mûres en même temps sur un même individu pour éviter l'autopollinisation et le pollen va donc s'envoler vers les fleurs femelles du noisetier voisin pour vous préparer de délicieuses noisettes.

Pour compléter ce joli tableau, le noisetier a « de bonnes feuilles mortes », légères et souples, pauvres en lignine, riches en azote ; elles se décomposent facilement, activent les processus bactériens et sont donc utiles pour le compost. La présence de cet arbuste améliore aussi les propriétés chimiques du sol et favorise sous son couvert le développement d'une flore diversifiée.

Bonne découverte !

Marie Bronchart

Auprès de mon arbre...

LE COIN DU LECTEUR

Amateurs de lecture, de musique, n'hésitez pas à nous communiquer les livres, les morceaux de musique, **concernant les arbres**, qui vous ont intéressés.

Envoyez, vos suggestions à secretariat@lasne-nature.be

Le coin mélomane

- « **Comme un arbre** » de Maxime Le Forestier, 1972
- « **Aux arbres citoyens** » de Yannick Noah, 2006

Le coin lecteur

- « **L'arbre guérisseur** » de Marie-Emilia Vannier, 2002
- « **L'énergie des arbres** » de Patrice Bouchardon, 2010

La musique des arbres

Le plus étonnant est cette musique que certains parviennent à « extraire » des arbres. En Allemagne, le designer Bartholomäus Traubeck a inventé une manière de lire la musique d'une tranche d'arbre, comme s'il s'agissait d'un vinyle. Une galette en bois d'arbre, lue par des capteurs optiques, qui restituent les informations liées à la couleur et à la texture du bois, sous forme de notes de piano, il fallait y penser. Et le résultat est surprenant et très beau. Le chant des arbres a quelque chose de la musique aérienne du compositeur estonien Arvo Pärt.

Le compositeur de musique de films et de jeux vidéo italien Diego Stocco, fait, quant à lui, de la musique avec un arbre de son jardin. À l'aide de quelques micros pour amplifier les sons, il obtient, de ses mains et d'un archet, des rythmes et des sons qu'il sample et qui donnent une musique tout à fait originale.

Pyrale du buis : un traitement naturel qui sauvera vos buis !

Psorinum 200k est un remède homéopathique utilisé entre autres pour stimuler les défenses immunitaire de l'homme. Ce remède a été testé avec succès par une de mes connaissances ainsi qu'à la maison. Grâce à ce remède il n'y a aucun risque pour la faune ou la flore.

Mode d'emploi : 10 granules de Psorinum 200k dans un arrosoir de 10 l – arroser au pied du buis et terminer en l'arrosant par le dessus. Effectuez ce traitement tous les mois à partir de mars et surtout s'il fait chaud et sec ! Comme pour l'homme, il n'y a aucune contre-indication.

Valérie Régnier

Les chemins et sentiers de Lasne (30)

Le chemin n° 1 (Co) Grand Chemin de Wavre

NB : après le numéro du sentier nous indiquons l'initiale du village auquel il appartient, puisque un même numéro peut être présent dans différents villages (La=Lasne).



En juillet 2012 je consacrais ma première rubrique sur les sentiers de Lasne au Grand Chemin et je l'avais intitulé : « Le Grand Chemin – chemin en souffrance ».



J'expliquais le grand intérêt de ce long chemin presque plat reliant Rixensart à la rue de Céroux, mais constatais son très mauvais état par temps humide à ses deux extrémités (Chapelle Robert et le silo à grains). J'appelais à agir urgemment pour améliorer son état. Huit ans plus tard, où en est-on ?



Partons donc de son extrémité près de l'avenue de Villefranche à Rixensart. Quelle bonne surprise ! Il fait ici partie des circuits « Points nœuds » et a été

réaménagé !

Un peu plus loin, non loin de la Chapelle Robert voilà ce qu'il était et ce qu'il est devenu :



Il reste ainsi très agréable pendant 2,5 km jusqu'aux environs de la rue de Moriensart où l'on retrouve ornières et mauvais pavés !



On arrive alors à la partie aménagée du Grand Chemin au milieu des habitations.



Propre mais pas très agréable à vélo. Cette partie praticable mais moyennement plaisante dure 1,9 km et nous amène... dans l'enfer final ! Les derniers 700 m vers le silo à grains sont tout à fait impraticables en période humide !



Tellement impraticables que les cyclistes (Vtt !) passent par le champ. Ouf ! on en est sorti !



En résumé une belle amélioration pendant près de 3 km ... mais gâchée par le final.



Espérons qu'on pourra y remédier dans un proche avenir !

Philippe Dewael



Grand Nettoyage de Printemps

Le 26, 27, 28 et 29 mars aura lieu la 6e édition du Grand Nettoyage de Printemps ! Il s'agit là d'une grande mobilisation citoyenne qui vise à sensibiliser les Wallons à la problématique de la propreté publique afin de rendre nos lieux de vie et notre environnement quotidien plus propres.

Plus d'infos sur <https://www.walloniepluspropre.be/>

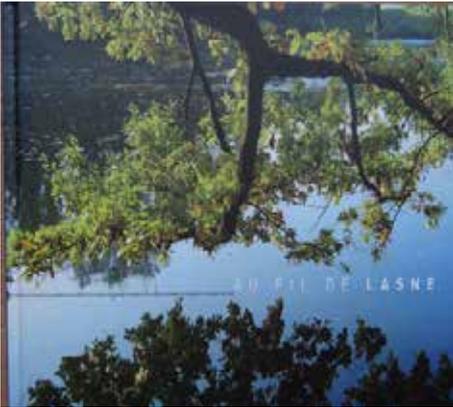


La boutique de Lasne Nature

Nos publications

Le livre de 112 pages «Au fil de Lasne» est un reportage photographique de Philippe Ullens de Schooten et Paolo Pellizzari, préface de Vincent Engel.

«AU FIL DE LASNE»



Prix : 24 € + frais d'expédition de 4,75 €.

CARTE IGN au 1/10000 «210 km DE PROMENADES À LASNE» édition 2017

Prix : 9,00 € + frais d'expédition de 1,90 €.

CARTE DES CHEMINS ET SENTIERS DE LASNE

Carte reprenant tous les noms des chemins et sentiers de Lasne, avec index.
Prix copie en noir et blanc : 10 € + frais d'expédition: 2,85 €.

CARTES POSTALES EN COULEURS

la pièce : 0,50 €
- par 5 : 2 € - par 10 : 3 € + frais d'expédition : jusqu'à 10 cartes : 0,95 €.



Nos semences

Les semences sont récoltées dans les jardins de Lasne.

SACHET DE SEMENCES

le sachet : 2 € / par 3 : 5 € / par 7 : 12 € + frais d'expédition : 1,90 €.

Renseignements concernant les semences : 02 633 24 66 ou semences@lasne-nature.be

Nos recettes



RECUEIL DE 25 RECETTES DE CUISINE à base de PLANTES SAUVAGES

le recueil : 7 € + frais d'expédition : 1,90 €.

Nos cartes et guides

Nos topo-guides, nos cartes sont les compagnons indispensables de vos promenades... et quel beau cadeau à offrir aux amis.



TOPO-GUIDE N° 1 «12 PROMENADES À LASNE»

TOPO-GUIDE N° 2 «15 NOUVELLES PROMENADES»

TOPO-GUIDE N° 3 «10 BALADES INÉDITES à Lasne»

Prix de chaque topo-guide : 10 € + frais d'expédition de 2,85 €.

Pour l'envoi de 2 ou 3 topo-guides, les frais d'expédition sont de 4,75 €.



Nos nichoirs

Les nichoirs sont en bois de sapin non peint.

NICHOIR pour passereaux du genre Mésange : 12 €



Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 633 27 64 ou secretariat@lasne-nature.be.

Nos tabliers

TABLIER DE JARDIN

tablier en coton avec 2 grandes poches, modèle ajustable à chaque taille : 28 € à enlever au siège de Lasne Nature.



Tous les versements concernant notre boutique sont à effectuer préalablement au compte BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature à 1380 LASNE.

POURQUOI VOUS FAIRE MEMBRE DE LASNE NATURE ?

Parce que l'organisation de conférences et autres événements tels que la campagne annuelle de protection des batraciens, l'édition trimestrielle d'un bulletin en couleur sans une seule publicité et en toute indépendance, le suivi des enquêtes publiques et des problèmes environnementaux, l'entretien de nos réserves naturelles, le suivi du balisage et de l'état des chemins et sentiers de Lasne, la défense de la mobilité douce, la maintenance d'un site web, etc. ne pourraient avoir lieu sans votre soutien, c'est pourquoi nous vous invitons à nous rejoindre en devenant membre de notre association dès aujourd'hui...

Votre cotisation (10 € minimum par an) est indispensable pour nous permettre de poursuivre notre travail et de distribuer régulièrement ce bulletin dans toutes les habitations de Lasne.

N'attendez pas demain pour faire votre versement au compte BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature.



AGENDA

MARS 2020

- Sam 21 **Manifestation Stop aux Dérives de la Chasse** à 11h devant le cabinet de Monsieur le Ministre Willy Borsus à Namur. Voir <https://stopde-riveschasse.be/>
- Sam 21 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.
- Jeu 26 **Réunion mensuelle de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h. Bienvenue à tous ceux qui ont des idées à partager.
- 26 au 29 **Grand Nettoyage de Printemps** grande mobilisation citoyenne qui vise à sensibiliser les Wallons à la problématique de la propreté publique. Voir page 8

AVRIL 2020

- Dim 5 **Promenade trimestrielle** Départ à 10 h de la place Cardinal Mercier à Rixensart (devant l'église de Bourgeois). Durée estimée à 2 h. Gratuit pour les membres de Lasne Nature, 2 € pour les non-membres. Infos 02 633 37 76.
- Sam 25 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.

- Jeu 31 **Réunion mensuelle de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h. Bienvenue à tous ceux qui ont des idées à partager.

MAI 2020

- Ven 1 au Dim 3 **Jardins d'Aywiers** Lasne Nature sera présente sur le site. Infos sur www.aywiers.be
- Sam 9 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.
- Jeu 28 **Réunion mensuelle de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h. Bienvenue à tous ceux qui ont des idées à partager.

JUIN 2020 (provisoire)

- Ven 12 **Conférence «Mes pieds, ma liberté»** à 20 h au Dolce La Hulpe, chaussée de Bruxelles, 135 à La Hulpe. Plus d'infos suivront.
- Sam 13 **Entretien de la Réserve du Bois de l'Épine** Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, en face du 70 route de l'Etat. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78
- Jeu 25 **Réunion mensuelle de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h. Bienvenue à tous ceux qui ont des idées à partager.

Vous pouvez nous atteindre par téléphone, fax ou courriel :

Président : Willy CALLEEUEW : 02 633 24 66

Secrétariat : secretariat@lasne-nature.be ou 02 633 27 64

Trésorier : Stéphane GALLOIS : 02 633 38 22

Cellule Urbanisme et Aménagement du territoire : Stéphane GALLOIS : 02 633 38 22 ou urbanisme@lasne-nature.be

Réserves naturelles (Ru Milhoux et Bois de l'Épine) : Thierry ROLIN : 02 633 28 78 ou milhoux@lasne-nature.be

Cellule Mobilité : Denise Morissens : 02 354 97 82 ou mobilite@lasne-nature.be

Cellule Sentiers : Philippe DEWAELE : 02 633 37 76 ou sentiers@lasne-nature.be

Cellule Eau, pollutions : eauetpollutions@lasne-nature.be

Cellule Batraciens : Micheline NYSTEN : 02 354 24 12 ou batraciens@lasne-nature.be

Cellule Écoles-Nature : Monique LOZET : 0477 635 713 ou lecon.verte@skynet.be

Cellule Plantes et Semences : Valérie REGNIER : 02 633 24 66 ou semences@lasne-nature.be

Rédaction : Willy CALLEEUEW : 02 633 24 66

Siège social :

12, rue du Mouton 1380 Lasne
Téléphone et fax de l'asbl : **02 633 27 64**
E-mail : secretariat@lasne-nature.be

Site internet : www.lasne-nature.be



Lasne Nature

Compte en banque : POUR LES COTISATIONS, POUR NOTRE BOUTIQUE, POUR LA FACTURATION

BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature asbl à 1380 LASNE

Les mots croisés de JS

SOLUTION DU N° 120

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	P	I	E	D	D	E	L	O	U	P
2	O	C	C	U	R	R	E	N	C	E
3	T	O	U	P	I	N	E		H	I
4	E	N	L	E	V	E		E	R	G
5	N	E	E		E		A	N	O	N
6	T		S	U	R	L	I	G	N	E
7	I	F			S	A	L	O	I	R
8	L	A	P	A		C		B	E	
9	L	O	I	R	S		U	E		O
10	E	N	C	A	I	S	S	E	U	R

La rubrique mots croisés va marquer une pause plus ou moins longue.

Nous remercions Jeanne pour toutes les grilles qu'elle nous a proposés pendant ces 15 dernières années.

ZERO-DECHETS (nouvelle rubrique)

Atteindre le zéro-déchets est un objectif ambitieux! Mais nous pouvons tous faire quelques pas dans cette direction ! On peut se prendre au jeu et en faire un challenge amusant. Cette rubrique vous donnera des tuyaux et nous serons heureux de bénéficier de vos expériences ou de vos idées en la matière. Marianne

Si vous êtes un adepte du jardinage, et que vous préparez des semis, conservez les supports de papier-toilette (ça s'appelle un mandrin, d'après l'institutrice de ma nièce!). Le printemps venu vous les bourrez de terreau et le repiquage se fera beaucoup plus facilement et sans perturber les racines.





La nature de mars à mai

Toutes les photos illustrant cette rubrique ont été prises dans nos Réserves naturelles du Ru Milhoux ou du Bois de l'Épine de mars à mai.

Bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*)



Ce beau petit oiseau, au ventre jaune et au dos gris, est pourvu d'une très longue queue qu'il balance constamment. Comme son nom l'indique, il est très dépendant de l'eau, la plupart du temps de l'eau courante, où il se nourrit principalement d'insectes aquatiques et de leurs larves. On le rencontre occasionnellement dans notre Réserve du Ru Milhoux.

Lamier blanc (*Lamium album*)



Le lamier blanc, appelé aussi parfois ortie blanche, n'est pas une ortie véritable (genre *Urtica*). Elle ne pique pas. Les fleurs blanches et la tige à section carrée permettent de la distinguer sans équivoque. Elle fleurit de mars à juin. Elle est comestible et médicinale. Elle croît dans des habitats variés allant de la prairie aux zones boisées, généralement sur des sols humides.

Chélidoine (*Chelidonium majus*)



Plante vivace, elle vit en touffes sur un rhizome souterrain épais atteignant 90 cm de hauteur. La tige dressée et ramifiée atteint 30 à 50 cm de haut. Elle est creuse, cylindrique, cassante, hérissée de poils épars. Elle porte sur ses articulations noueuses des feuilles alternes. Les feuilles et tiges sectionnées laissent échapper un abondant latex jaune à orange. Ce latex contient de nombreux alcaloïdes toxiques lui servant de défense contre les herbivores. Cette plante a par ailleurs de nombreuses vertus thérapeutiques.

La floraison a lieu d'avril à octobre.

Aurore (*Anthocharis cardamines*)



Ce beau petit papillon présente un dimorphisme sexuel très marqué : seul le mâle a les ailes antérieures partiellement oranges, alors que la femelle est entièrement blanche avec un peu de noir.

Les plantes hôtes de la chenille sont principalement la Cardamine des prés, la Cardamine hirsute ainsi que l'Alliaire officinale, que l'on rencontre dans nos deux réserves naturelles.

Les adultes sont visibles de mars à juillet, en une seule génération annuelle.

L'Aurore se retrouve dans tous les milieux fleuris, prairies, lisières de bois ou talus herbeux.

Fleur de coucou (*Lychnis flos-cuculi*)



L'espèce devrait son nom à sa

période de floraison, quand le coucou commence à chanter (de mai à août). Elle présente cinq pétales de couleur rose divisés en quatre fines lanières, dont deux principales et deux plus fines.

On la trouve sur les prairies humides, les marécages ou les tourbières, dans des lieux humides, sur sol riche.

La Fleur de coucou est commune dans toute l'Europe, mais tend toutefois à disparaître en même temps que les zones humides reculent. D'où l'intérêt des Réserves Naturelles en zone humide, comme nos Réserves du Ru Milhoux et du Bois de l'Épine.

Tétragnathe étirée (*Tetragnatha extensa*)



On la découvre inmanquablement dans les herbes à proximité de l'eau, toute allongée et immobile. Elle utilise une toile pour capturer ses proies, reconnaissable à son centre sans spires.

La tétragnathe est une araignée au corps particulièrement allongé et étroit, avec de longues pattes, la troisième paire étant la plus courte. Le céphalothorax est brun-jaune à brun-roux. L'abdomen est jaunâtre ou verdâtre, à l'aspect nacré, avec dorsalement une ligne plus sombre ramifiée.

Elle tisse une toile horizontale dont le centre est sans spires (« centre troué »).

La tétragnathe se rencontre sur les berges de cours d'eau, toujours à proximité de l'eau. On la retrouve donc tout naturellement dans nos deux Réserves.

Cette araignée se nourrit des petits insectes volant à proximité des cours d'eau. La tétragnathe ne se précipite pas sur les moucheron qui se prennent dans sa toile, à la différence des autres espèces d'araignées. C'est en réparant la toile qu'elle consomme en même temps les fils endommagés et les proies qui s'y sont engluées.